



ARRETE N°2011/002

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE,  
Chancelier des Universités**



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Vu décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'université d'Aix-Marseille ;

Vu l'arrêté électoral n°2011/001 du 20 octobre 2011 portant convocation des collèges électoraux pour les élections aux trois conseils de l'université d'Aix-Marseille ;

**Arrête :**

**Article 1° :** Délégation de signature est donnée à Mme Christine Boubertekh, chef de la division de la chancellerie et des affaires générales au Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, à l'effet de signer, au nom du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, les accusés de réception des listes de candidatures aux élections aux trois conseils de l'université d'Aix-Marseille.

**Article 2 :** En cas d'empêchement de Mme Christine Boubertekh, subdélégation de signature est donnée à Melle Céline Vidal, secrétaire à la division de la chancellerie et des affaires générales au Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, à l'effet de signer les documents précités.

**Article 3 :** Le présent arrêté prendra effet dès sa publication sur le site internet du rectorat (rubrique Aix-Marseille Université : élections aux trois conseils), pour s'achever le mercredi 16 novembre 2011 à 17h.

**Article 4 :** Le Secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 21 OCT. 2011

Jean-Paul de Gaudemar